



# a de va 76

ASSOCIATION DE DÉFENSE DES VICTIMES  
DE L'AMIANTE DE SEINE-MARITIME

**TOUS CONCERNÉS**

Nous devons nous  
**unir** pour défendre  
nos vies et nos droits



Le nombre  
des **maladies**  
professionnelles est en  
constante augmentation  
**50 000 cas / an**

**85 %** des **décès** sont  
imputables à l'**amiante**

119 cours de la République • 76 600 Le Havre  
e-mail : adeva-76@orange.fr



02 35 25 02 02

**a**deva  
76

02 35 25 02 02

*Réparation et prévention  
des maladies de l'amiante*

MORT

**ADEVA76,  
QUI SOMMES-NOUS ?**



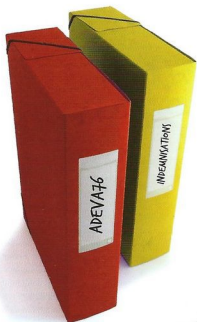
**ADEVA76 créée  
au Havre en 1997.**

Forte de nos adhérents  
nous sommes **présents**  
**sur tout le département.**

Nous faisons partie  
d'un **réseau national**  
qui regroupe 50 associations  
et 20 000 membres.

#### **NOS ACTIONS :**

- **Promouvoir** l'entraide  
et la solidarité des victimes  
de l'amiante.
- **Inform**er les malades et ayants  
droit de leurs droits.
- **Aider** à constituer les dossiers  
de reconnaissance de la  
maladie et de l'indemnisation  
auxquelles ils ont droit.
- **Développer** un programme  
de prévention et  
d'information sur le danger  
de l'amiante.





## ADEVA76 est une association loi 1901.

Son fonctionnement est assuré  
par des bénévoles.

Nos seules ressources sont vos  
cotisations et vos dons. Pensez  
à renouveler votre adhésion  
et à faire des dons quand vous  
toucherez vos indemnisations.

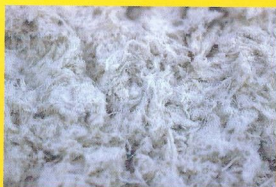
Ces ressources nous permettront  
de continuer notre lutte contre  
cette grande tragédie qu'est  
l'amiante.

Les permanences sont tenues par nos bénévoles

PRENEZ RENDEZ-VOUS AU 02 35 25 02 02



# AMIANTE, LE CAUCHEMAR SANS FIN

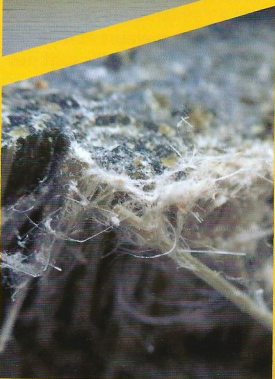


Très bon isolant et résistant au feu, l'amiante a été massivement utilisée en France.

Alors que sa **nocivité** était **connue** depuis plusieurs décennies, ce minéral n'est  **finalement interdit** qu'en 1997.



**Ce retard criminel des industriels et de l'État est aujourd'hui à l'origine d'une hécatombe estimée à 100 000 morts.**



**L'AMIANTE SE PRÉSENTE SOUS DE MULTIPLES FORMES :**

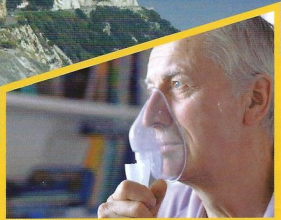
- **En vrac**, flocage, en poudre mélangée aux peintures aux colles...
- **En plaque**, fibrociment toiture, ardoise, revêtement de sol, faux plafonds, joints...
- **Tissée**, toile, vêtement de protection...

*Cette liste n'est pas limitative l'invention des industriels étant sans limite...*



L'amiante  
est un matériau  
hautement toxique.

ANCIENNE MINE D'AMIANTE EN CORSE



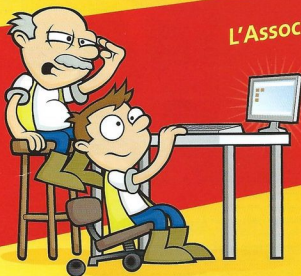
Aussi, lorsque ses fibres en suspension dans l'air sont inhalées, elles peuvent provoquer des **pathologies respiratoires**.

Ses effets délétères sont liés à leur caractère indestructible et à leur dépôt dans le tissu pulmonaire qui précède leur migration vers l'enveloppe du poumon (la plèvre et le péritoine).

- **Atteintes pleurales bénignes :** ces lésions de la plèvre ne constituent pas les prémices d'un cancer.
- **Cancer du poumon.**
- **Certaines asbestoses :** les fibres d'amiante pénètrent dans le poumon et provoquent une inflammation, qui se transforme en fibrose (épaississement du tissu pulmonaire).
- **Mésothéliome :** atteinte de la membrane de la plèvre ou plus rarement le péritoine ou le péricarde. Ce cancer de la plèvre est quasi-exclusivement lié à une exposition à l'amiante.
- **Certaines études relient l'amiante à d'autres localisations de cancers :** larynx, appareil digestif, colon, rectum et appareil urogénital...

*Le diagnostic repose sur la radiographie, le scanner et les explorations fonctionnelles.*

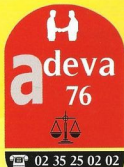
# ACTIONS POUR ABOUTIR À LA RECONNAISSANCE D'UNE MALADIE PROFESSIONNELLE



L'Association ADEVA76 vous aidera  
et vous conseillera,  
mais vous devez toujours  
vous impliquer dans vos  
demandes et démarches.

Vous devez conserver  
les documents concernant  
votre parcours professionnel  
et vos documents médicaux.

- **Démarches** médicales, examens, certificats, expertises...
- **Déclaration** de la Maladie Professionnelle à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (branche ATMP) de votre domicile.
- **Reconnaissance** de la Maladie (MP), si refus il existe des recours.
- **Attribution** d'une rente d'Incapacité Permanente Partielle (IPP).
- **Reconnaissance** de la faute Inexcusable (FI).
- **Suivi** post-professionnel de la maladie.



ASSOCIATION DE DÉFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE  
DE SEINE-MARITIME

119 cours de la République • 76 600 Le Havre  
e-mail : [adeva-76@orange.fr](mailto:adeva-76@orange.fr)



# FONDS D'INDEMNISATION DES VICTIMES DE L'AMIANTE

Le FIVA créé en 2001  
(article 53 de la loi de financement  
de la sécurité sociale pour 2001)  
est un **établissement public administratif**  
**indépendant**, placé sous la tutelle des ministres  
en charge de la sécurité sociale et du budget.

## PEUVENT DEMANDER UNE INDEMNISATION :

- **Une victime dite « professionnelle »,**  
c'est-à-dire qui a été exposée à l'amiante dans le cadre de son travail et dont la maladie a été reconnue d'origine professionnelle par un organisme de sécurité sociale.
- **Une victime dite « environnementale »,**  
c'est-à-dire exposée à l'amiante en dehors du cadre professionnel, par exemple exposée sur son lieu de résidence, son environnement, par le contact avec des vêtements contaminés.
- **Le ou les ayants droit**  
d'une victime décédée des suites de sa maladie liée à l'amiante : le conjoint, les enfants majeurs et mineurs, les petits-enfants s'ils sont nés avant le décès de la victime, les frères et sœurs, les parents.

*L'association ADEVA76  
vous aidera et vous  
conseillera, pour toutes  
vos démarches  
administratives.*

**PRENEZ RENDEZ-VOUS AU 02 35 25 02 02**

# L'AMIANTE, PRÉVENIR LES RISQUES

Une réglementation existe depuis l'interdiction de l'utilisation de l'amiante en janvier 1997.

- Diagnostic immobilier « L'état d'amiante »
- Les travaux d'entretien ou de maintenance
- Les chantiers de désamiantage
- La gestion des déchets issus du désamiantage
- La protection des travailleurs en contact avec l'amiante

L'amiante constitue **un danger permanent** et cela pour encore de nombreuses années. Nous devons **rester vigilant** face à cette grave crise sanitaire.

Nombreuses sont les entreprises et les organisations qui minimisent ce risque et en trouve le coût exorbitant.



02 35 25 02 02

*Plus que jamais le rôle d'ADEVA76 et de ses adhérents est de veiller que ce scandale sanitaire qui nous à touché de façon dramatique ne perdure et ne se reproduise.*